

Ville de Saint-Gabriel

M.R.C. de D'Autray

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Saint-Gabriel, tenue le 16 juillet 2020 à 19 h, au 45 de la rue Beausoleil.

Sont présents : Monsieur Gaétan Gravel, maire
 Monsieur Réjean Riel, conseiller № 1
 Madame Julie Tessier, conseillère № 2
 Monsieur Yves Morin, conseiller № 3
 Madame Sylvie St-Georges, conseillère № 4
 Monsieur Christian Paquin Coutu, conseiller № 5
 Monsieur Stephen Subranni, conseiller № 6

Sont présents : Monsieur Michel St-Laurent, directeur général et greffier

Public : 0 personne représentant le public
 (À huis clos dû à la pandémie de la Covid-19)

Absences motivées :

199-07-2020 1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Les conseillers présents forment quorum sous la présidence du maire, Gaétan Gravel, qui agit à titre de président d'assemblée et Michel St-Laurent, à titre de secrétaire d'assemblée.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 22 juillet 2020 ;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 501-2020 du 6 mai 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la Covid-19 ;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence.

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Julie Tessier

Et résolu :

QUE la séance extraordinaire du conseil du 16 juillet 2020 soit ouverte à 19 h.

Adoptée à l'unanimité

200-07-2020 **2. LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Le greffier fait lecture de l'avis de convocation suivant :

À TOUS LES MEMBRES DU CONSEIL

*Monsieur Gaétan Gravel, maire
Monsieur Réjean Riel, conseiller no.1
Madame Julie Tessier, conseillère no.2
Monsieur Yves Morin, conseiller no.3
Madame Sylvie St-Georges, conseillère no.4
Monsieur Christian Paquin-Coutu, conseiller no.5
Monsieur Stephen Subranni, conseiller no.6*

Mesdames, Messieurs,

Par la présente, vous êtes convoqués par monsieur le maire, Gaétan Gravel, à une séance extraordinaire du conseil de la Ville de Saint-Gabriel. La séance se tiendra à 19 h, le 16 juillet 2020, à la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Saint-Gabriel, 45 rue Beausoleil.

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la séance
2. Lecture de l'avis de convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Dérogation mineure – 282 à 390 rue du Pavillon – Lot 6 160 886
5. Festitrad – Transfert de données intellectuelles
6. Varia
7. Période de questions
8. Clôture et levée de la séance

Donné à Saint-Gabriel, ce 14 juillet 2020, par Michel St-Laurent, directeur général et greffier.

201-07-2020 **3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Yves Morin
Appuyé par Christian Paquin Coutu
Et résolu :

QUE l'ordre du jour de cette rencontre du 16 juillet 2020 soit et est adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

202-07-2020 **4. DÉROGATION MINEURE – 382 À 390 RUE DU PAVILLON – LOT
6 160 886**

ATTENDU l'analyse et les explications transmises par l'urbaniste aux membres du conseil, pour une demande de dérogation mineure pour la propriété située sur le lot 6 160 886 au 382 à 390 rue du Pavillon.

Il est proposé par Réjean Riel
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu :

QUE les membres de ce conseil acceptent la dérogation mineure autorisant l'implantation de trois bâtiments principaux, dérogoires mais protégés par droit acquis, dont la marge de recul avant serait de 4 mètres au lieu de 6 mètres; et une marge arrière de 8 mètres au lieu de 9 mètres, tel que prescrit à la grille des usages et normes de la zone H-07, laquelle fait partie intégrante du règlement de zonage numéro C.V. 195, et à condition que les fondations abandonnées sur le lot 6 160 887, sources de nuisance, soient retirées.

Adoptée à l'unanimité

203-07-2020 **5. FESTITRAD – TRANSFERT DE DONNÉES INTELLECTUELLES**

CONSIDÉRANT QU'en mai 2020, la Ville de Saint-Gabriel a mis fin pour des raisons budgétaires au poste de Directeur des communications et du développement culturel, dans le cadre d'une réorganisation administrative, poste occupé par Monsieur Patrice Jetté ;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Jetté a mis sur pieds, pendant qu'il occupait le poste à la Ville de Saint-Gabriel, le Festitrad de St-Gabriel, qui a eu lieu de 2016 à 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Jetté aimerait récupérer les droits intellectuels et d'auteur du Festitrad pour être capable de lui donner vie dans une autre municipalité, puisque la Ville ne peut garder le Festitrad en vie, pour des raisons financières.

Il est proposé par Christian Paquin Coutu

Appuyé par Julie Tessier

Et résolu :

QUE ce conseil accepte de transmettre et céder gratuitement les droits de propriété intellectuelle et d'auteur à Monsieur Patrice Jetté, que nous reconnaissons comme l'auteur et concepteur de l'événement Festitrad ;

QUE ce conseil autorise Monsieur Jetté à donner vie au Festitrad dans une autre municipalité, puisque la Ville ne peut garder le Festitrad en vie pour des raisons financières ;

QUE l'administration de la Ville collabore avec Monsieur Jetté pour le transfert de tous les documents reliés au Festitrad.

Adoptée à l'unanimité

6. VARIA

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

204-07-2020 **8. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 JUILLET 2020**

Il est proposé par Julie Tessier

Appuyé par Sylvie St-Georges

Et résolu :

QUE la séance extraordinaire de ce 16 juillet 2020 soit levée à 19h30.

Adoptée à l'unanimité

Gaétan Gravel
Maire

Michel St-Laurent
Directeur général et greffier

Approbation par le maire des règlements et des résolutions selon l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*

Je soussigné, Gaétan Gravel, maire de la Ville de Saint-Gabriel, approuve les règlements et résolutions du présent procès-verbal, en apposant ma signature au bas du présent document ce 17^{ième} jour de juillet 2020.

Gaétan Gravel, Maire